

ANNEXE 3 :

Tableau 1 – Aperçu des politiques les plus courantes liées à la fois à la santé, à l'agriculture et à l'agroalimentaire

MÉCANISMES D'INTERVENTION	EXEMPLES D'APPLICATION AU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE
<p>Instruments de réglementation (règlements, lois, etc.)</p>	<p>Pour une discussion approfondie des lois et règlements reliés au secteur agroalimentaire, veuillez consulter le rapport de l'ICPA²³⁹</p> <p>Exemples de réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi sur les aliments et drogues Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments Lois sur l'inspection des viandes, du poisson, etc. <p>L'inspection des aliments est un domaine de compétence partagée entre le fédéral et le provincial. C'est pourquoi il existe un grand nombre de normes et de lois provinciales à ce sujet. Pour un examen en profondeur des instruments d'inspection des aliments dans les provinces, veuillez consulter le rapport de l'ICPA²⁴⁰.</p>
<p>Formes d'autoréglementation</p>	<p>Les « programmes de salubrité des aliments à la ferme », les programmes de Bonnes Pratiques Agricoles, les programmes qui incorporent la gestion des dangers au sein de l'environnement de transformation à l'aide de systèmes d'Analyse des dangers et maîtrise des points critiques. Pour les produits agricoles et agroalimentaires à risque élevé (comme la viande), ces programmes peuvent être obligatoires. Pour les produits à faible risque, l'industrie met ces programmes en œuvre sur une base volontaire afin d'assurer aux consommateurs des plus hauts niveaux de salubrité des aliments et limiter le risque d'incidents en usine liés à la salubrité des aliments.</p> <p>En 2006, Normes canadiennes de la publicité (NCP), un organisme d'autoréglementation de la publicité, publiait un Guide de référence pour la publicité destinée aux enfants au Canada. Bien qu'elle soit menée par l'industrie, cette initiative relève à la fois du privé et du public : le gouvernement du Canada a confié la responsabilité de surveiller le Code de la publicité radiotélévisée à NCP.</p> <p>Les programmes ISO en matière de denrées alimentaires (ISO 22000 est un système reconnu mondialement de management de la sécurité des produits alimentaires qui englobe l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire)</p> <p>Les normes privées (p. ex. GlobalGap)</p>

MÉCANISMES D'INTERVENTION	EXEMPLES D'APPLICATION AU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE
Instruments économiques	<p>Imposition de taxes</p> <p>Les mesures de taxation n'ont pas encore été appliquées au Canada. Toutefois, elles pourraient prendre diverses formes, dont : la suppression des taxes de vente sur les aliments santé, l'imposition d'une taxe sur les catégories d'aliments malsains (aussi appelée « taxe sur la malbouffe » ou « taxe sur les grignotines ») ou sur un nutriment en particulier.</p> <hr/> <p>Subventions</p> <p>Les subventions sur des denrées en particulier ne sont pas encore très répandues au Canada. Des subventions pourraient encourager l'achat d'aliments santé (aussi appelées « subventions poids santé »).</p> <p>Des programmes existent au Canada pour fournir des fruits et légumes gratuits aux enfants dans le cadre de projets pilotes et de programmes de repas en milieu scolaire : le programme de distribution de fruits et légumes gratuits en Colombie-Britannique, le « Northern Ontario Fruits and Vegetables Program » et le « Club des petits déjeuners du Québec ».</p> <p>Le programme canadien Aliments-Poste subventionne le transport de denrées alimentaires saines dans les collectivités isolées.</p> <hr/> <p>Autres approches économiques sollicitant l'aide gouvernementale</p> <p>Il existe plusieurs programmes de soutien des revenus agricoles et de R&D.</p> <hr/> <p>Les tarifs douaniers appliquent des frais additionnels aux produits importés.</p>
Normes	<p>Normes obligatoires</p> <p>Il existe un grand nombre de normes qui régissent le secteur agroalimentaire, dont celles reliées à la composition des aliments, aux résidus de pesticides, aux contaminants alimentaires, etc.</p> <p>Les normes volontaires et les autres formes d'action volontaire</p> <p>L'Initiative canadienne pour la publicité sur les aliments et les boissons destinée aux enfants (2007)²⁴¹ réunit 17 sociétés productrices d'aliments et de boissons qui se sont engagées à consacrer au moins 50 % de leur publicité télé, radio, imprimée et Internet, destinée aux enfants de moins de 12 ans, à la promotion de produits qui constituent des choix alimentaires sains ou à inclure des messages favorisant un mode de vie sain.</p> <p>Gras trans – l'industrie réduit de plein gré la teneur en gras trans dans l'approvisionnement alimentaire. Le gouvernement fédéral appliquera des règlements obligatoires sur les limites si l'industrie ne les atteint pas de façon spontanée dans un délai de 2 ans.</p>
Information et éducation	<p>Voici quelques exemples d'initiatives d'information et d'éducation :</p> <p>L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires et les plus grandes chaînes de restauration du Canada ont lancé un programme d'information sur la nutrition en 2005 qui rend l'information accessible aux consommateurs sur consultation des menus standard. Cette information permet aux consommateurs de choisir des repas santé au restaurant.</p> <p>Le programme « Visez santé » de la Fondation des maladies du cœur fournit de l'information supplémentaire aux consommateurs.</p>

MÉCANISMES D'INTERVENTION	EXEMPLES D'APPLICATION AU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE
<p>Approches collaboratives ou consensuelles (dont les partenariats officiels et les réseaux moins officiels)</p>	<p>Le Groupe de travail multi-intervenants sur la réduction du sodium alimentaire a été formé pour mettre en œuvre une stratégie nationale à long terme visant à réduire la teneur en sodium de l'alimentation.</p> <p>Le Children's Healthy Active Living Program (CHALP) est un partenariat collectif qui contribue à offrir une solution éclairée de la part de l'industrie, du gouvernement et de spécialistes en la matière.</p> <p>L'initiative 5 à 10 par jour qui encourage la consommation de fruits et légumes au Canada est un programme de marketing social et d'éducation en milieu scolaire mené par l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et appuyée par la Fondation des maladies du cœur du Canada et la Société canadienne du cancer.</p>